

# Commune de VELAINES

2, rue de Ligny  
55500 VELAINES  
Téléphone : 03.29.78.82.43 ◦ courriel : mairie.velaines.55@orange.fr



Monsieur Daniel LEROY  
ADECO

24, Grande Rue  
55310 TRONVILLE EN BARROIS

Le, 10 juillet 2009

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait parvenir en son temps un courrier me rappelant votre mécontentement au sujet des dégâts causés à la nature par des individus peu soucieux du patrimoine faunistique, floristique par l'usage de quads, motos et autres.

Je vous informe que j'ai pris ce jour un arrêté municipal interdisant l'usage de véhicules terrestres à moteur dans toute la zone prévue au POS désignée « espace boisé à conserver », soit toute la forêt communale et les bois de particuliers situés au sud, sud-ouest du canal.

De même, cet arrêté ne permet la circulation de ces engins que sur les chemins ouverts à la circulation publique pour le reste du territoire de la commune.

Je vous adresse une copie de cet arrêté pour information. Ampliation de cet arrêté municipal est adressée à la gendarmerie, brigade territoriale de Ligny pour son application.

Je crois avoir répondu à votre attente et je souhaite que cette réglementation locale contraigne les récalcitrants à respecter les espaces naturels.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Maire,  
Jean-Claude MIDON